

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 MARS 2015

---

La séance est ouverte à 18 h 10, sous la présidence de M. Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, au Palais de la Mer, à Valras-Plage.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bonjour. Je crois que nous sommes assez nombreux pour pouvoir commencer notre réunion. Je remercie déjà le Maire de Valras-Plage de nous accueillir dans sa ville, et je vais lui laisser la parole bien entendu.

**M. COMBES.**- Merci, Monsieur le Président. D'abord, je vais être bref mais je vous souhaite bien évidemment la bienvenue, chers collègues, et également à tout le public qui est dans les tribunes. Ce soir, c'est un Conseil Communautaire important. Il y a peu de questions, mais des questions très importantes puisque nous allons voter le budget du premier exercice de cette nouvelle mandature.

A l'issue de ce Conseil Communautaire, vous serez conviés à prendre le verre de l'amitié. Je vous remercie, je ne suis pas plus long et je vous repasse la parole, Monsieur le Président.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Nous allons désigner le secrétaire de séance, M. Adil CHOUKRI TOURI et nous allons pouvoir commencer l'appel.

**M. CHOUKRI-TOURI.**- Bonsoir à tous.

Gérard ABELLA : présent

Nourredine ABID : absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI

Élie ABOUD : absent, représenté par Daniel PAREDES

Gérard ANGELI : absent, représenté par Caroline DESCHAMPS

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent à partir de 18 h 20

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : présent

Brice BLAZY : présent

Didier BRESSON : présent

Henri CABANEL : présent à partir de 18 h 55, représenté jusqu'à son arrivée en séance par Jean-Michel DU PLAA

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent

Nataly DARTIGUELONGUE : absente, représentée par Benoît D'ABBADIE

Sandrine DAUGAS : absente, représentée par Annie SCHMITT

Ariane DESCALS-SOTO : présente

Caroline DESCHAMPS : présente  
 Odette DORIER : absente, représentée par Pascale LAUGÉ  
 Jacques DUPIN : présent  
 Jean-Michel DU PLAA : présent  
 Bénédicte FIRMIN : présente  
 Alberte FREY : présente  
 Jean-Paul GALONNIER : présent  
 Gérard GAUTIER : présent  
 Marie-Agnès GAZEL : présente  
 Claude GEISEN : présent  
 Robert GELY : présent  
 Marie GIMENO : présente  
 Jacques GRANIER : présent  
 Dominique GUIFFREY : absente, représentée par Guy ASSEMAT  
 Michel HERAIL : présent  
 Agnès JULLIAN : présente  
 Frédéric LACAS : présent  
 Jean-Pierre LAMBERT : présent  
 Pascale LAUGÉ : présente  
 Jean-Pierre MARC : présent  
 Yvon MARTINEZ : présent  
 Robert MENARD : présent  
 Michèle MILLER : présente  
 Michel MOULIN : absent, représenté par Robert MENARD  
 Magali PALERMO : présente  
 Daniel PAREDES : présent  
 Claude PATIN : présent  
 Perrine PELAEZ : présente à partir de 18 h 20  
 Roselyne PESTEIL : présente  
 Natalia PETITJEAN : absente, représentée par Jean-Claude RENAU  
 Elisabeth PISSARRO : présente  
 Christine PUECH : présente  
 Jean-Claude RENAU : présent  
 Pascal RESPLANDY : présent  
 Alain ROMERO : présent  
 Annie ROUGEOT : présente  
 Philippe ROUGEOT : absent  
 Laurence RUL : présente  
 Annie SCHMITT : présente  
 Alain SENEGAS : absent  
 Michel SUERE : présent  
 Florence TAILLADE : présente  
 Christophe THOMAS : présent à partir de 18 h 20  
 Catherine VANDROY : absente, représentée par Pascal RESPLANDY  
 Pierre VILLENEUVE : absent, représenté par Didier BRESSON  
 Luc ZÉNON : absent, représenté par Elisabeth PISSARRO

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FÉVRIER 2015**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous devons d'abord approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 février 2015. Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Pas de question.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 février 2015 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION N° 00 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sur le tableau des décisions du Président, y a-t-il des questions ? Pas de question.

Le Conseil communautaire prend acte de la délibération n° 00. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir commencer les délibérations et donner la parole à Robert GELY sur la présentation du budget primitif 2015.

**DÉLIBÉRATION N° 01 : FINANCES – Budget primitif principal 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 02 : FINANCES – Budget primitif annexe assainissement délégation 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 03 : FINANCES – Budget primitif annexe assainissement régie 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 04 : FINANCES – Budget primitif annexe du service d'assainissement non collectif 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 05 : FINANCES – Budget primitif annexe eau délégation 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 06 : FINANCES – Budget primitif annexe eau régie 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 07 : FINANCES – Budget primitif annexe photovoltaïque 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 08 : FINANCES – Budget primitif annexe transport 2015**

**Rapporteur : M. GELY**

(Présentation de documents sur écran)

**M. GELY.**- Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Après la présentation du débat d'orientation budgétaire lors du dernier Conseil Communautaire, nous allons examiner ensemble la présentation du BP 2015. Je vais essayer de faire un peu de pédagogie pour les nouveaux et nouvelles élus parce qu'il y a certains sigles qu'ils n'ont peut-être pas encore intégrés, et donc chaque fois qu'il y aura des abrégés je vous donnerai le terme exact de ce à quoi cela correspond pour que vous puissiez suivre.

Sur la partie « dépenses de fonctionnement », à l'inverse de ce que nous faisons précédemment, nous avons voulu afficher l'intégralité des dépenses et non les dépenses retraitées. Ce qui vous permet de voir l'ensemble des dépenses réelles, ainsi que les dépenses d'ordre. Ici, je procèderai déjà à un peu de pédagogie en vous disant que les dépenses d'ordre, pour ceux qui ne le sauraient pas, cela correspond aux amortissements et au virement à la section d'investissement. Les 10,845 M€ se déclinent en deux parties :

\* 5,430 M€ pour l'amortissement

\* et 5,415 M€ pour le virement à la section d'investissement.

Sur la partie « dépenses réelles » à hauteur de 82,836 M€, il y a deux blocs :

- le bloc n° 1 qui représente les 50,804 M€ que nous allons analyser dans le détail, qui correspond au chapitre 011 « Charges à caractère général », au chapitre 012 « Charges de personnel », au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et au chapitre 66 « Charges financières ».

- un deuxième bloc qui représente au total 30,032 M€.

Dans ces dépenses, nous avons le détail suivant :

- \* La partie la plus importante étant les attributions de compensation qui sont reversées aux communes membres pour 26 770 000 € ;
- \* 7 000 € de charges exceptionnelles ;
- \* 135 000 € de provisions ;
- \* 400 000 € que nous mettons chaque année au budget pour des dépenses imprévues ;
- \* 3 772 000 € qui correspondent au reversement pour le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qui est une péréquation horizontale suite à la réforme sur la taxe professionnelle ;
- \* Autres reversements de fiscalité : 948 000 € qui correspondent aux taxes de séjour.

Comme je vous le disais en introduction, nous avons fait un comparatif de budget à budget sur les 4 postes : 011, 012, 65 et 66.

Sur le 011, vous voyez que nous baissions de 2,6 % pour passer de 14 297 000 € à 13 925 000 €, avec un cadrage strict et des économies qui auront un effet année pleine en 2016 puisqu'elles ont été mises en place en cours d'année sur les moyens généraux, comme les parkings, les carburants, les entretiens sur les véhicules industriels et légers, les abonnements, l'affranchissement et les dépenses d'énergie.

Sur le 012, nous avons une hausse de 5,02 % pour passer de 20 766 000 € à 21 808 000 €. Cette hausse de 5,02 %, il faut l'analyser à deux niveaux :

- une hausse de 2 % qui découle des mesures nouvelles et des impacts sur les décisions qui ont été prises en 2014 ;
- et une hausse de 3 % qui concerne tout ce qui correspond aux mesures réglementaires et aux assurances statutaires ; ce qui est donc conforme à ce qui a été présenté en débat d'orientations budgétaires.

Pour le 65, nous passons de 13 087 000 € à 13 110 000 €, soit une petite hausse de 0,18 % que nous analysons ainsi :

- Sur la partie « subventions », vous avez une augmentation de 58 000 € de la subvention d'équilibre au budget Transport qui représente 3 530 000 €.
- Pour la partie « SICTOM Pézenas » : une hausse de 126 000 €, avec un reversement de 2 371 000 €. Je vous précise que c'est d'effet neutre puisque nous sommes en représentation/substitution pour le SICTOM et donc nous encaissons et nous reversons à l'euro près.
- Sur le SITOM Littoral : 2 047 000 €, soit une hausse de 35 000 €. Là, nous sommes sur une charge bien évidemment.
- Pour le Syndicat mixte de l'aéroport, nous versons 1 240 000 € comme l'an dernier.
- Pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire, nous avons une baisse de 100 000 € pour une subvention de fonctionnement de 1 051 000 €.
- Pour la Mission Locale d'Insertion et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (MLI, PLIE) : 402 400 €, soit 192 000 € pour le premier et 210 000 € pour le second. C'est stable.
- Pour le GIHP qui est le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées: 234 000 €, soit une hausse de 10 000 €.
- Pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : une hausse de 15 000 € pour un montant de 222 000 €.
- En ce qui concerne les versements de subventions aux associations dans le cadre du développement économique dont fait partie la Maison de l'Emploi, nous avons un montant de 164 000 €, soit une hausse de 11 000 €.
- Et nous avons une stabilité sur tout ce qui concerne les projets Politique de la Ville pour un montant de 130 000 €.
- Dans le 65, nous avons aussi les indemnités des élus qui ont augmenté de 73 000 €, compte tenu du fait que nous sommes davantage que sous la précédente mandature.

J'en finis avec les frais financiers qui baissent de 9,42 % pour passer de 2 165 000 € à 1 961 000 €, compte tenu du fait que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt sur l'année 2014.

Sur le diaporama suivant, nous allons faire un focus sur les charges de personnel, pour lesquelles j'avais anticipé en vous disant que les mesures réglementaires que sont le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la revalorisation de la rémunération des agents des catégories B et C et l'augmentation des cotisations patronales constituent un montant de 518 000 €. Si l'on ajoute les 100 000 € de l'assurance statutaire, le 012 augmente de 3 %. Ensuite, toute la partie basse du tableau correspond à la hausse de 2 %. Là, nous avons :

- le renforcement pour la collecte des ordures ménagères.
- la mise à disposition des médiateurs de la ville de Béziers. Je précise ici, que, l'an dernier, ce n'était pas dans le 012, mais dans le 011, et que cela a baissé puisque nous étions à 115 000 € avec une mise à disposition du service médiation de la Ville de 30 % ; là, nous sommes sur 20 % et donc l'enveloppe tombe à 80 000 €.
- la revalorisation du régime indemnitaire des ordures ménagères pour 80 000 €, qui sera compensée par des économies sur le carburant et l'entretien des véhicules.
- sur les créations et transformations de postes : 57 000 €. Nous en avons parlé, c'est la création du poste de technicien SIG, qui est compensée au travers des baisses des attributions de compensation sur les 12 communes qui ont mutualisé ce service.
- une baisse d'enveloppe de 100 000 € sur les postes vacants et de 30 000 € sur les postes en demi-traitement.

Cela, ce sont les mesures nouvelles 2015.

Ensuite, nous avons l'impact des décisions 2014 avec :

- les recrutements qui ont été faits et les transformations de postes l'an dernier, notamment sur les fonctions support Finances, Bâtiment et Cabinet du Président, pour un montant de 285 000 €.
- la nomination de stagiaires pour 25 000 €.
- des mesures non reconduites qui représentent une baisse de 100 000 €, notamment la diminution des remplaçants OM et la diminution des renforts tous services.

Vous avez donc toute l'explication de la variation du 012 entre le BP 2014 et le BP 2015 au travers de ce diaporama.

Nous pouvons voir maintenant les dépenses de gestion déclinées par compétences pour vous montrer, selon les couleurs, l'impact des diverses dépenses sur les diverses compétences :

- Sur la partie « ordures ménagères », apparaissent en bleu foncé les dépenses courantes, en bleu plus clair les dépenses du 012 (Masse salariale) et en vert les subventions et participations (pour le SICTOM et le SITOM) pour un total de 18 224 000 €, soit une hausse par rapport à l'an dernier de 2,8 %.
- Sur les transports et déplacements, vous avez un peu de bleu et un peu de vert, mais c'est surtout la subvention d'équilibre pour 3 531 000 € qui nous donne le cumul de la dépense sur cette compétence avec une légère baisse de 3,2 %.
- Sur la médiathèque, nous avons les dépenses courantes et la masse salariale. Pour la partie « médiathèque, enseignement artistique et les piscines », je vous précise qu'il y a un focus qui va suivre sur l'ensemble des coûts de fonctionnement de ces 5 établissements. Je ne vais donc pas m'y attarder pour le moment.
- Sur le tourisme, c'est la subvention qui est versée, ainsi que la participation à l'aéroport.
- Ensuite, vous avez successivement le développement économique, la politique de la ville, l'habitat. Vous voyez à peu près les dépenses selon les compétences ou selon les équipements.

Vous avez sur la partie basse du tableau toute la dépense en liaison avec les services supports.

Pour les recettes de fonctionnement, nous sommes sur une enveloppe de 93 681 000 €. Là, nous sommes pratiquement en totalité sur des recettes réelles, en sachant qu'il y a 607 000 € de recettes d'ordre relatives à une reprise de dotation de subvention.

Vous avez les variations de BP à BP avec :

- sur la première ligne les produits des services, du domaine et les ventes diverses qui passent de 6 340 844 € à 6 958 972 €, soit une hausse de 9,75 % qui est notamment liée à l'impact sur les recettes d'ordures ménagères en liaison avec l'apport de tonnage supplémentaire du Saint Chinianais.
- les impôts et taxes qui passent de 66 436 177 € à 67 504 672 €. Là, ce sont bien sûr les recettes en provenance des ménages et des entreprises que nous allons voir sur le diaporama suivant dans le détail.
- les dotations et participations qui baissent en liaison avec la baisse de la DGF. Nous passons de 19 M€ à 17 M€.
- les autres produits de gestion courante qui augmentent de 100 000 € environ. Ce sont les loyers et les autres produits.
- les produits financiers qui sont à l'équilibre. Ce sont les remboursements de la SEBLI sur l'emprunt du Clési ou de l'ancien IUT si vous préférez.
- les produits exceptionnels. Ce sont les remboursements d'assurances Médiathèque.
- la reprise sur provision. C'est celle que nous avons passée il n'y a pas si longtemps sur la hausse de la TGAP, que nous allons reprendre en 2015.

Nous allons voir maintenant le détail du financement du fonctionnement entre fiscalité, dotations et autres recettes. Nous avons :

- La fiscalité des ménages : 45 M€, soit 49,4 % des recettes. Je vous rappelle le détail, nous avons la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'allocation compensatrice.
- La fiscalité des entreprises : 22,5 M€, soit 24,7 % des recettes. Là, ce sont la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, le Fonds national que nous avons vu tout à l'heure avec – 3,8 M€, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales et les allocations compensatrices.
- Les dotations de l'État pour 15 M€, où nous avons la DGF, le Fonds de Péréquation à 1 M€ avec aujourd'hui la clé de répartition en droit commun comme cela était appliqué précédemment et qui devra être soumis à validation prochainement, en sachant que pour l'instant nous avons mis l'enveloppe qui correspondrait au régime de droit commun, et les dotations sur les compensations salaires.

Je souhaiterais que vous ne vous arrêtiez pas sur le fait que nous affichons la fiscalité ménages et la fiscalité entreprises avec cette disparité parce que vous savez que dans le foncier bâti il n'y a pas que du foncier émanant des ménages. Il ne faudrait donc pas interpréter le fait que les ménages participent beaucoup plus que les entreprises au travers de ces chiffres. Il faudrait que ce soit revisité pour que nous puissions avoir le montant exact.

- Les autres recettes : 8,6 M€, avec le détail suivant :

\* les recettes des services pour 5 M€ (Ordures ménagères : 3,9 M€ ; Piscines/Médiathèque/Conservatoire : 1,1 M€) ;

\* les autres contributeurs, ce sont les subventions partenaires de l'Agglomération, pour 1,4 M€ ;

\* la taxe de séjour : 0,9 M€ ;

\* des remboursements divers ;

\* des loyers et autres produits.

Globalement, nous sommes sur total de 87 300 000 € de recettes de fonctionnement. Mais comme vous le savez il y a 26,8 M€ qui sont reversés aux communes au travers des attributions de compensation et 900 000 € de taxe de séjour qui sont reversés à l'Office de tourisme communautaire, sans oublier les 2,4 M€ que nous encaissons et que nous reversons au SICTOM.

Si nous faisons la différence de tout cela, nous constatons que pour financer le budget nous

ne conservons que 55 M€ de recettes.

Le diaporama suivant vous fait voir d'une manière colorée les différentes recettes :

- les dotations État sur la partie haute
- la fiscalité entreprises sur la partie intermédiaire en gris
- la fiscalité ménages sur la partie en orange
- le Fonds national de garantie individuelle des ressources qui stagne à – 3 772 000 € depuis que l'État a transformé la taxe professionnelle.

Nous allons faire l'étude des dépenses et des recettes des différents équipements. Je voudrais d'ailleurs, avant d'entamer cette étude, remercier le contrôleur de gestion, Christophe LEPEIGNEUL qui a fait ce travail, mais également, au travers de la présentation globale, remercier l'ensemble des services des finances qui ont fait un diaporama très complet pour que vous puissiez bien intégrer et comprendre le fonctionnement de tout cela quand vous serez amenés à voter tout à l'heure ce budget.

Pour la médiathèque André Malraux, nous avons une évolution très sensible à la baisse des dépenses, qui est notamment une baisse en liaison avec les frais généraux, puisque vous voyez que la masse salariale à hauteur de 2 366 000 € est à l'identique de budget à budget. Vous avez un focus en jaune qui vous indique à quoi correspond cette masse salariale. Vous voyez qu'il y a 66 agents qui travaillent à la médiathèque ; en équivalents temps plein, cela fait 55,71. Le plus/moins fait que nous sommes à budget constant sur la masse salariale.

Sur les frais généraux, nous avons une baisse de 116 000 €. Mis à part le juridique qui augmente de 7 000 € en liaison avec les cotisations, tout le reste a été revu à la baisse et il est bon de l'avoir à l'esprit puisque nous avons affiché une volonté de réduire tout ce qui pouvait l'être, et c'est le cas à l'analyse de ce focus notamment sur le fonds documentaire et aussi sur les autres frais généraux.

Sur les recettes, nous sommes à l'identique, sauf sur les subventions, mais les subventions baissent compte tenu du fait que nous avons supprimé une action qui s'appelle « Les Allées du Livre » ; nous avons donc la dépense en moins et forcément la recette en moins. Sinon, nous sommes quasiment à l'identique, mise à part une petite augmentation au niveau des revenus de l'auditorium mais c'est vraiment très faible.

Globalement, nous avons un coût de fonctionnement qui baisse de 3,07 %, mais qui représente 3 487 000 €, contre 3 597 000 € en 2014.

Pour le Conservatoire, nous avons là une hausse du coût de fonctionnement, que nous allons analyser.

Sur les dépenses liées aux frais généraux, nous avons une baisse de 18 000 € avec des plus et des moins. Là aussi, ce n'est pas très significatif mais cela mérite d'être mis en avant. Par contre, nous avons la masse salariale qui augmente de 4 % pour passer de 2 556 000 € à 2 652 000 €. Vous avez le focus en jaune qui définit à quoi correspond d'une part la masse salariale entre les non enseignants qui sont 13 en équivalents temps plein et les enseignants qui sont au nombre de 56 et qui représentent 48,08 équivalents temps plein. Ceci étant, il est plus parlant d'afficher le nombre d'heures, 30 555 heures ; soit une hausse de 1 435 heures par rapport à l'an dernier. Il faut signaler aussi le recrutement d'un agent administratif de catégorie B et le GVT. Tout cela vous donne la hausse du 012 sur cet équipement qu'est le Conservatoire Béziers Méditerranée.

Sur les recettes, nous avons une légère baisse en liaison avec la subvention du Département pour le fonctionnement du Conservatoire qui est passée de 64 000 € à 40 000 €.

Cela induit un coût de fonctionnement net en hausse de 4 %, pour passer de 2 594 000 € à 2 697 000 €.

Pour l'espace nautique Léo Lagrange, nous avons un coût de fonctionnement net qui a légèrement baissé de 3,39 % pour passer de 993 000 € à 959 000 €.

Sur le fonctionnement, vous le voyez, nous avons des postes qui augmentent et des postes qui baissent. En cumulé, cela fait – 6 000 €. Sur la masse salariale, nous avons une baisse de 17 000 €. De la même façon, vous avez un focus sur les agents : il y a 24 agents qui représentent 18,89 équivalents temps plein, et vous avez l'explication de la baisse de 17 000 € avec un départ en retraite, la réduction du nombre d'heures des médiateurs saisonniers, un poste de médiateur à temps non complet non pourvu, la réduction de l'enveloppe des remplacements, l'impact du GVT, la stagiairisation et l'effet année pleine des arrivées qui sont intervenues sur 2014.

Sur les recettes, nous avons une estimation faite à la hausse de 10 000 € pour passer de 550 000 € à 560 000 €.

Pour la piscine Muriel Hermine de Servian, nous pouvons faire la même analyse.

Nous avons des dépenses qui baissent de 15 000 € au niveau des frais généraux, la masse salariale qui augmente de 4 000 €. Ici aussi, vous avez le focus RH : il y a 15 agents représentant 10,23 équivalents temps plein.

L'augmentation, c'est un plus/moins entre la hausse du GVT et la suppression des médiateurs saisonniers.

Le coût de fonctionnement net 2015 s'établit à 535 000 €.

Pour la piscine de Béziers, nous avons prévu une estimation de recettes à la hausse de 10 % ; ce qui représente un montant de 220 000 € au lieu de 200 000 € l'an dernier.

Le coût de fonctionnement diminuerait donc de 5,4 % pour passer de 565 000 € à 535 000 €.

Vous voyez l'impact de ces quatre équipements structurants. Je ne sais pas si vous avez fait le calcul, je vous le donne, cela représente un peu plus de 7 M€ de coûts de fonctionnement cumulés pour ces quatre équipements structurants.

Nous pouvons faire un focus sur la compétence « gestion des déchets » qui nous permet de voir que nous avons un coût de fonctionnement qui a augmenté par rapport à l'an dernier avec :

- une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2,8 %
- une augmentation des recettes de fonctionnement de 4,7 %
- un montant d'attribution de compensation à l'identique entre 2014 et 2015.

Cela induit un coût de fonctionnement net qui passe de 1 629 000 € à 2 248 000 €. Cela ne permet pas de financer en totalité l'investissement, étant entendu que nous avons encore à faire face à de grosses dépenses, notamment sur la fin des travaux de modernisation de l'UVOM puisque cela va s'achever en 2015 et que nous avons une enveloppe de 2 414 000 € sur cette ligne-là, sans compter les dépenses récurrentes d'investissement qui représentent un montant de 1 775 000 € et le remboursement en capital des emprunts transférés par la Ville de Béziers lors du transfert de compétence. Comme nous n'avons pas trop de recettes d'investissement, forcément nous avons un coût d'investissement net qui est négatif.

Nous allons maintenant passer en revue les dépenses d'investissement par compétence du budget principal. Sur un total de dépenses de 24 168 000 €, nous avons 22 862 000 € de dépenses réelles qui se déclinent en deux types: les dépenses d'investissement que nous allons voir par compétence, et puis le remboursement de l'emprunt que nous verrons tout à l'heure pour 3 932 000 €, et par ailleurs des dépenses d'ordre pour 1 307 000 €.

Vous avez la répartition des dépenses d'investissement par compétence :

Pour l'habitat : 7 292 000 € avec le détail que nous retrouvons tous les ans :

\* Subventions habitat sur fonds propres : 2,5 M€

\* Délégation aides à la pierre : 2,545 M€

\* Le Plan de référence qui avait été mis en place sous le mandat précédent, mais qui n'est pas encore terminé en termes d'enveloppe, qui apparaît donc pour 1 M€

\* Ricciotti



\* l'aménagement de l'aire de grand passage.

Sur les ordures ménagères : 4 189 000 €. Je ne vous en donne pas le détail parce que je viens de le faire au niveau des travaux et de l'investissement courant.

Sur le développement économique : 1 479 000 € pour :

- \* les participations aux différentes zones ou parcs d'activités à la SEBLI
- \* l'aide à l'immobilier d'entreprise
- \* de la signalétique.

Sur la partie tourisme et viticulture : 3 369 000 € avec notamment :

- \* le site de Fonseranes
- \* des acquisitions sur le Quai Port Notre Dame
- \* le Fonds de concours que nous versons à BRL pour l'arrosage viticole Aqua Domitia.

Sur la voirie : 434 000 €. Là, nous avons :

- \* les études de Schéma directeur pluvial qui sont financées à 50 % par l'Agence de l'Eau, nous allons le voir en recettes ;
- \* quelques dépenses autres.

Pour les déplacements : 280 000 € portant sur :

- \* la voie cyclable
- \* les fonds de concours aux communes

Pour les équipements culturels et sportifs : 397 000 € correspondant à des dépenses sur :

- \* la médiathèque
- \* les piscines
- \* le concours d'architecte pour la piscine du Sud

Sur les services supports : 165 000 €.

Pour le haut débit : 185 000 €.

Sur l'aménagement de l'espace : 712 000 € pour notamment :

- \* des fonds de concours pour 406 000 € en liaison avec l'achat du foncier pour la future gare LGV
- \* 250 000 € pour l'ensemble des études qui vont être menées sur l'Eco-port, le lien Fonseranes/centre ville, la halle aux sports et d'autres études
- \* des fonds de concours pour des études urbaines.

Pour la politique de la ville : 175 000 €. C'est quelque chose que nous avons tous les ans en avance et en recette aussi au niveau du PLIE.

Quelques dépenses sur l'enseignement artistique pour 53 000 €.

Dépenses imprévues : 200 000 €.

Remboursement capital des emprunts : 3 932 000 €. C'est le montant qui est affiché si nous faisons bien entendu 100 % des dépenses d'investissement. Compte tenu que nous sommes le plus souvent sur un taux de réalisation de 85 %, cela veut dire que, globalement, nous n'aurons pas de recours à l'emprunt. Là, par contre, il faut le rembourser pour 3 932 000 €.

Ce schéma présente les dépenses d'investissement par compétence. Nous retrouvons ce que je viens de dire. Je ne vais pas m'y attarder.

C'est dans les recettes que nous avons le recours à l'emprunt pour 3 911 000 €, et pour lequel je vous parlais de ce fameux taux de réalisation.

Les recettes réelles s'établissent à 12 623 000 € et les recettes d'ordre représentent un montant de 11 545 000 €.

Nous avons :

\* le FCTVA pour 872 000 €

\* des subventions pour 4 041 000 € en provenance des financeurs suivants :

- l'État (notamment les crédits ANAH)

- le Conseil Général

- le Conseil Régional

- les communes pour 150 000 €

- l'Europe

- autres financeurs, notamment l'Agence de l'Eau sur le Schéma directeur pluvial.

\* les autres recettes pour 3 799 000 € constituées par :

- les cessions foncières

- les remboursements d'avance à la SEBLI et d'avance de trésorerie au PLIE

- le versement de pénalités en liaison avec la loi SRU

\* l'emprunt pour 3 911 000 €

\* l'autofinancement avec les amortissements pour 5 430 000 € et le virement section de fonctionnement pour 5 415 000 €.

Voilà ce que l'on retrouve sur l'ensemble des recettes d'investissement.

Ensuite, nous avons un focus sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement pour voir la variante que cela peut engendrer quand nous prenons les deux postes.

En partie basse du graphique, nous avons l'habitat où l'on voit que nous avons 8 209 000 € en dépenses cumulées et 3 992 000 € en recettes cumulées. Ce qui fait en net un montant de 4 217 000 €.

Ce qui coûte plus, ce n'est pas forcément l'habitat. C'est plutôt le tourisme et la viticulture puisque nous sommes sur un net de 5 438 000 €.

Après, ce sont les transports et les déplacements pour une différence de 3 947 000 € entre les dépenses et les recettes.

Ensuite, nous avons la médiathèque.

Et puis, en remontant dans le graphique, nous avons le conservatoire et les piscines.

Pour ce qui est du développement économique, nous avons quasiment une neutralité entre les dépenses et recettes, eu égard au remboursement que nous devons percevoir de la SEBLI sur les Portes de Sauvian pour 2 400 000 €, qui sont inclus dans les 2 616 000 € de recettes.

Vous avez également sur ce diaporama, sur la partie basse, une précision sur les ordures ménagères et sur les services supports.

Les satellites de la CABM, je les ai déjà un peu listés dans ma présentation. Nous les retrouvons sur ce diaporama. Vous avez :

- l'habitat avec les bailleurs sociaux publics et privés

- le tourisme avec la participation pour l'aéroport et la subvention à l'Office de tourisme

- la politique de la ville avec le PLIE et la MLI

- le développement économique et l'emploi avec la SEBLI, la Pépinière d'entreprises, Béziers Ouest Hérault Initiative et la Maison de l'Emploi

- les transports et déplacements avec le GIHP

- l'aménagement et l'environnement avec le SICTOM de Pézenas, le SITOM du Littoral et le SCOT.

Je vais maintenant vous présenter les budgets annexes.

Sur ce diaporama, vous avez, sur la partie gauche l'ensemble des budgets annexes eau et

assainissement, délégation et régie cumulées.

Sur la partie « dépenses assainissement », vous avez un montant de 3 462 000 €. Il faut lire 2 972 000 € pour le budget délégation et 489 000 € pour le budget régie, avec pour la délégation une augmentation de 6,59 % et pour la régie une diminution de 6,71 %.

Pour les recettes assainissement qui sont indiquées pour un montant de 6 268 000 €, il faut lire pour la délégation 5 641 000 € et pour la régie 625 000 €. Soit, pour la délégation, une baisse de 2,84 % et pour la régie une hausse de 0,94 %.

Sur la partie « recettes eau », il est indiqué un montant de 4 283 000 €. Pour la délégation, c'est un montant de 3 595 000 €, soit une diminution de 0,91 %. Pour la régie, c'est un montant de 688 000 €, soit une augmentation de 1,88 %.

Enfin, pour les dépenses eau, il est indiqué un montant de 1 666 000 €. Pour la délégation, c'est un montant de 1 137 000 €, soit une baisse de 14,19 %. Pour la régie, c'est un montant de 529 000 €, soit une hausse de 11,37 %. Ceci étant, le pourcentage peut paraître important, mais en montant c'est une somme de 54 000 €, et c'est une régularisation de la consommation EDF du forage de Villeneuve de 2008 à 2014 qui fait ce montant.

Le budget de fonctionnement du SPANC, je vous rappelle qu'il est en équilibre maintenant parce qu'il devait l'être d'ailleurs, et il s'équilibre à 93 000 €. Il n'y a pas de subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget du SPANC.

Pour le budget transport, nous sommes sur un montant de dépenses de 13 417 000 €, et sur un montant identique en partie « recettes ».

Vous avez le détail des recettes :

- la recette la plus importante, c'est le versement transport versé par nos entreprises qui y sont soumises pour 8 900 000 €
- la subvention d'équilibre du budget principal pour 3 531 000 €
- les recettes SMTCH pour 920 000 €
- et des recettes diverses et variées pour 101 000 €.

Nous avons par ailleurs une petite dépense d'investissement de 35 000 €.

Sur les budgets eau et assainissement, vous avez quand même un focus sur tout ce qui concerne le programme d'investissement. Vous voyez l'évolution par rapport à l'an dernier puisque nous passons à un programme d'investissement de 25 M€, alors que nous étions sur un montant de 15,8 M€ l'an passé.

Sur les réseaux : 11 330 000 €. Nous retrouvons à peu près toujours les mêmes choses :

- le renouvellement et l'extension des réseaux pour 4 500 000 €
- des travaux sur les réseaux en régie pour 510 000 €
- le rachat de compteurs pour 240 000 € + le raccordement de Cers à Béziers pour 2 980 000 €
- l'alimentation des communes du Sud pour 3 100 000 €.

Sur les ouvrages : 11 237 000 € se répartissant sur :

- la STEP de Béziers pour 8 700 000 €
- la réhabilitation et la création de réservoirs pour 1 660 000 €
- des travaux divers et d'extension de STEP
- l'équipement de réseau de mesure et l'étude sur l'organisation des ressources
- la mise en conformité de captages et forages.

Nous avons aussi quelques petites dépenses d'informatique.

Nous avons également le remboursement en capital pour 1 546 000 €.

Sur la partie « recettes », nous avons un montant de 19,9 M€ contre 12,8 M€ l'an dernier. Là aussi, vous voyez que, compte tenu du fait que nous n'avons pas beaucoup de subventions et que nous n'avons que 2,7 M€ de FCTVA, il faut recourir à un emprunt conséquent de 16 300 000 € qui est surtout en liaison avec la compétence « assainissement » pour 12 M€ et 4 300 000 € pour l'eau.

J'en terminerai par un dernier focus qui vous affiche que, sur ce budget consolidé 2015, toutes dépenses confondues, fonctionnement et investissement, nous sommes quasiment à l'identique par rapport à l'an dernier puisque nous sommes sur un global de 139 100 000 €. Il y a juste une baisse de 90 000 €. Nous sommes donc quasiment à l'identique.

Vous avez ensuite, sur le budget transport, les budgets eau et assainissement et le budget principal, les sommes qui correspondent à ce total.

Voilà, Mesdames et Messieurs, cette présentation détaillée du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Robert, de cette belle présentation. Nous pouvons remercier, comme tu l'as dit, les services qui ont travaillé et qui ont rendu lisible ce budget principal parce que ce n'est pas toujours évident bien entendu, pour le travail qu'ils ont accompli et pas uniquement sur la présentation, mais même sur le montage des différents dossiers.

Ce budget, c'est la traduction de notre priorité aux investissements pour préparer notre projet d'avenir. C'est la traduction de nos efforts de fonctionnement. Cela prépare la première pierre du projet de territoire, et cela traduit en chiffres la politique voulue par les élus pour notre avenir et non l'inverse.

Vous avez vu les éléments principaux :

- Pas d'augmentation d'impôts.
- Une rationalisation des dépenses de fonctionnement.
- Une recherche de financements auprès de nos partenaires.

Y a-t-il des questions ? Monsieur COUQUET, vous avez la parole.

**M. COUQUET.**- Je suis toujours étonné d'être le seul à intervenir sur le budget ou sur le débat d'orientation budgétaire.

La dernière fois, j'avais fait des observations concernant le débat d'orientation budgétaire, et bien sûr nous retrouvons ces grandes lignes dans le vote de ce budget.

Le vote du budget primitif 2015 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée me donne l'occasion de dire combien la décision gouvernementale de priver les territoires de 11 milliards d'euros de dotations jusqu'en 2017 est injuste. Jamais auparavant une telle saignée n'avait été pratiquée sur les différentes institutions, que ce soient les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les départements qui font vivre la République au plus près des citoyens. En même temps, dans cette logique, l'État caresse le projet d'affaiblir ou de supprimer les communes et les départements, lieux privilégiés pour organiser les solidarités sociales, et cela au moment même où la crise économique et sociale est amplifiée par les politiques d'austérité exigées par les marchés financiers et leurs relais politiques qui viennent s'ajouter au terrible héritage laissé par la droite.

De plus, notre territoire souffre depuis des années de la désindustrialisation, du chômage ou du manque d'entreprises, et par conséquent il manque cruellement de recettes fiscales, et notre territoire fait les frais de cette politique de la calculette aveugle au détriment du contrat républicain du bien commun, de la justice et du progrès social.

Le budget présenté s'inscrit dans les critères de Maastricht et du Traité de Lisbonne, c'est-à-dire de l'argent à flot pour les banques et les actionnaires et de l'austérité pour les simples gens. S'il est difficile de transgresser les lois et règlements qui sont élaborés pour appliquer cette mauvaise politique, il aurait été possible de faire de la pédagogie et un travail démocratique avec les citoyens. Cela n'a pas été fait. Par exemple, M. GELY a reconnu que la perte de la DGF pour notre EPCI représente 14 M€ pour la période de 2014 à 2017. Pour intégrer ce manque de recette, vous proposez de ne pas remplacer les départs à la retraite et de réduire fortement l'investissement, passant de 30 M€ par an précédemment à 15 M€ actuellement ; ce qui fait la moitié. Ce sera moins de marchés pour les entreprises locales,

engendrant des diminutions d'emplois. Vous proposez de moins emprunter, alors que la situation financière est saine et que l'argent prêté est pratiquement gratuit. Il aurait été plus important de démontrer comment, avec ces millions que l'État ne nous verse pas alors qu'il s'était pourtant engagé à compenser les transferts de compétences, il était possible de maintenir ces emplois – qui devaient d'ailleurs être nécessaires, où alors pourquoi étaient-ils présents ? – et d'investir notamment dans le domaine économique. Avons-nous peur de nous adresser aux citoyens pour qu'ils interviennent dans les décisions à prendre ?

Le contenu de ce budget 2015 qui ressemble, dans son esprit, comme deux gouttes d'eau avec celui que va présenter le Maire de Béziers le 26 mars n'est pas à la hauteur des enjeux de notre territoire.

Je voterai contre ce budget 2015 à la sauce UMPS/FN.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

**M. MENARD.**- Vous avez voté pour eux, vous avez fait élire le Président de la République, et aujourd'hui vous nous faites ce coup-là ! Je ne comprends pas, moi.

**M. COUQUET.**- Et alors il faut persévérer dans l'erreur ? Il n'y a que les couillons qui font comme cela, comme certains que je connais.

**M. MENARD.**- Alors quelle erreur !

**M. COUQUET.**- Il fallait battre SARKOZY.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous avez vu quand même que nous avons des projets pour le territoire. Nous avons préparé ce budget en fonction de nos moyens et par rapport à ce qui nous est donné. L'important, c'est quand même d'investir pour soutenir nos entreprises avec les budgets que nous avons et que nous avons mis en place.

Y a-t-il d'autres questions ? Robert GELY a la parole.

**M. GELY.**- Je voudrais juste répondre rapidement à l'intervention de M. COUQUET. Ce n'est pas 15 M€ cette année, c'est 19 M€. Nous ne sommes donc pas du tout dans les sommes que vous venez de dire.

**M. COUQUET.**- Ce que j'ai dit, c'est ce que vous aviez présenté l'autre jour dans le débat d'orientations budgétaires.

**M. GELY.**- Dans le débat d'orientations budgétaires, j'avais indiqué une somme effectivement. Mais aujourd'hui nous sommes sur 19 M€ d'investissement.

Ensuite, pour ce qui est du recours à l'emprunt, il est vrai qu'effectivement, aujourd'hui, on pourrait dire qu'il y a le miroir aux alouettes avec le fait que nous pourrions nous lancer gaiement à emprunter compte tenu du fait qu'il y a des taux qui sont très bas ; mais, moi, je dis : aujourd'hui, pour pouvoir recourir à l'emprunt, encore faut-il être en capacité de recourir à l'emprunt. Il faut que nous soyons prudents parce que nous n'avons pas encore validé le projet de territoire, nous n'avons pas de fait mis en place une prospective financière qui va intégrer justement ce projet de territoire, en plus de ce qui est déjà prévu sur l'investissement courant qui, lui aussi, représente des sommes dans l'ensemble des compétences que nous exerçons. Quand nous allons faire cette prospective financière et quand nous allons mesurer – vous l'avez souligné en introduction – l'impact de la perte de la DGF cumulée mais nous allons le voir au fil des années, moi personnellement je fais le même calcul sur ma commune, je me dis que l'épargne nette va forcément, de fait, diminuer très fortement, et donc il faut quand même pouvoir être en mesure de rembourser après le capital. Avoir la possibilité d'emprunter c'est une chose, mais être en capacité de rembourser cela en est une autre.

Donc, effectivement, aujourd'hui, nous faisons preuve de prudence. Une fois que le projet de territoire – qui est d'ailleurs prévu pour être validé prochainement par l'ensemble du Conseil d'agglomération – aura été validé et chiffré, nous allons réaliser cette fameuse prospective financière sur quatre ans, et nous verrons, à l'échelle de l'année 2018, comment nous allons nous situer, et peut-être que nous aurons là la réponse à ce que vous dites aujourd'hui, à savoir : est-ce que nous pouvons réellement emprunter ou pas ? Moi, je ne suis pas d'accord avec vous, je pense que nous ne serons pas réellement en capacité d'emprunter, surtout quand on voit que nous sommes quand même avec un encours de dette qui serre les 90 M€.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur AURIOL, vous pouvez intervenir.

**M. AURIOL.**- Comme je suis vice-président, je vais prendre la parole sur le budget. Je ne vais pas obligatoirement répondre exactement à Monsieur COUQUET, sur ce qu'il a dit ni le prendre à partie.

Ici, nous sommes dans le cadre de la Communauté d'Agglomération. Quand on s'implique, comme vous, on doit avoir des positions politiques, et j'en suis entièrement d'accord. Vous faites une attaque contre l'État qui est légitime, c'est le débat démocratique. Moi, je ne me placerai pas à ce niveau. J'entends dire de l'État : « il faut économiser 15 milliards d'euros de dotations ». J'entends et je vois surtout que la droite rit à ce que vous dites et elle dit qu'il faut en économiser 50 milliards.

Aujourd'hui, je vais voter ce budget. Vous vous assenez des chiffres, le Front de Gauche assène des chiffres en disant qu'il y a une autre politique, mais c'est un autre débat. Ce n'est pas ici qu'il doit se régler. Nous avons moins de dotations dans notre budget. Peut-être que la Grèce a d'autres solutions, peut-être que l'Italie a d'autres solutions également. Nous verrons ce qu'il en sera dans l'avenir. Je ne veux pas dire que je ne suis pas complètement d'accord avec vous sur certaines choses. Quand j'entends ce que vous dites, quand je vois que la droite se moque de vous, moi qui suis indépendant, je voterai ce budget parce que je suis ici, vice-président de l'Agglomération et que je sais, comme maire de Sauvian, ce que c'est qu'investir.

A titre personnel, je précise que je ne serai jamais candidat au Conseil Général, quoi que vous en pensiez, que je ne serai jamais candidat à la députation ; je gère une ville, j'ai des responsabilités à l'Agglomération. Le Président est là, je l'ai soutenu, j'ai participé à son élection avec 33 autres personnes. Mais effectivement je ne veux pas rentrer dans ce débat où vous voulez nous faire rentrer. Quand vous dites que vous reprochez à l'État de faire 15 milliards d'économie sur les collectivités locales, ceux qui, ce soir, rigolent dans votre dos ce sont ceux qui demandent qu'il y en ait 50 milliards.

Aujourd'hui, je ne suis solidaire ni de vous, ni des autres. C'est ma position de maire de Sauvian et de vice-président de l'Agglomération, et je voterai ce budget parce que nous allons agir avec tout ce que nous avons, avec nos capacités, avec notre capacité de travail.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur MENARD, je crois que vous vouliez parler.

**M. MENARD.**- Bien sûr qu'un budget est un moment politique. Il l'est ici et il l'est dans nos communes. Dire que l'État nous impose un cadre draconien qui se fait au détriment des populations que nous représentons, vous avez absolument raison et nous en sommes conscients. Le problème, c'est qu'au niveau où nous sommes à l'Agglomération ou dans nos villes nous n'avons pas d'autres choix. C'est pour cela que nous voterons le budget, parce que c'est un budget sincère, honnête, qui prend en compte absolument le carcan qui nous est imposé.

Permettez-moi d'ajouter qu'il y a quand même une espèce de schizophrénie de certains à la fois à soutenir les politiques nationales qui nous imposent cela et ici à les regretter. Je ne parle pas de vous forcément. Vous, vous avez fait élire – je le disais tout à l'heure – celui qui est responsable de ces politiques nationales.

**M. COUQUET.**- Vous avez voté pour qui, vous ? Pour M. SARKOZY ?

**M. MENARD.**- Je n'ai pas voté pour M. HOLLANDE, je vous le dis tout de suite.

**M. COUQUET.**- Vous avez voté SARKOZY alors.

**M. MENARD.**- Il y a d'autres choix. Il y a un truc qui s'appelle « le vote blanc », il y a plein de choses. Vous savez, la démocratie, c'est plus compliqué que vous ne le croyez, ce n'est pas noir ou blanc.

**M. COUQUET.**- Je suis sûr que vous avez voté SARKOZY.

**M. MENARD.**- Ce que je veux vous dire plus sérieusement que vos boutades, c'est que nous n'avons pas d'autres choix que cela. Nous les avons dans nos villes, nous les avons ici. Ce budget, il n'est pas le budget que nous aimerions voter. Ici, tout le monde souhaiterait que nous ayons plus d'argent de l'État, que nous puissions emprunter encore, que nous puissions emprunter dans de bonnes conditions, que nous ne soyons pas endettés comme nous le sommes. Vous le savez, nous aurons le même débat à Béziers. C'est cela, la réalité. Alors aujourd'hui, voter contre c'est se donner bonne conscience ; c'est une posture plus qu'une réalité parce que, si vous étiez aux commandes, vous feriez exactement la même chose que les gens ici. Voilà, c'est la seule chose que je voulais souligner.

**M. LE PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir passer au vote sur notre projet de territoire et précisément sur notre budget principal.

**M. COUQUET.**- C'est le budget, ce n'est pas le projet de territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je dis « projet de territoire » parce que le projet de territoire nous permet d'établir un budget principal qui va nous permettre d'investir à la hauteur de ce que nous pouvons faire et avec les moyens que nous avons. C'est un peu ce qui a été dit, c'est un résumé.

Qui vote contre ? 1 voix : M. COUQUET.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 01 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir continuer à parler de budget, puisque là c'était le budget primitif principal. Maintenant, nous abordons le budget primitif annexe assainissement délégation 2015. Robert, tu peux continuer la présentation.

**M. GELY.**- Là, nous avons voté le budget primitif principal. Ensuite, vous avez toutes les

autres délibérations sur les budgets annexes. Je te laisse proposer le vote pour le budget primitif annexe assainissement délégation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Monsieur MENARD, vous avez la parole.

**M. MENARD.**- Nous avons voté le budget principal pour les raisons que j'ai dites. Nous nous abstenons sur tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement, personne n'en sera étonné. Il existe entre nous, sur ces dossiers-là et ce n'est une surprise pour aucun membre ici, une différence d'analyse, une différence d'objectif et une différence de perception. Au fond, ce sont ces différences que vous nous permettez de respecter en nous abstenant, Monsieur le Président.

Une différence d'analyse d'abord. Pour vous, négocier immédiatement le prix de l'eau nuirait à la négociation de 2016. C'est l'opinion du bureau d'études qui vous conseille, c'est l'opinion du maire d'Antibes que vous citez volontiers ; mais ce n'est pas l'opinion de la Lyonnaise qui était prête à une baisse immédiate, ce n'est certainement pas non plus l'opinion de certains de ses concurrents que j'ai rencontrés et qui ne voyaient pas d'objection à cette baisse, ni aucun danger pour leur future négociation.

Une différence aussi d'objectif, car les estimations de baisse que vous nous avez annoncées pour 2016 nous semblent beaucoup trop modestes, alors que de toute évidence une vraie concurrence permettait d'aller plus loin, sans parler de la solution de la régie.

Enfin, une différence de perception. Pour vous, attendre est possible ; pour beaucoup de Biterrois, pour les 5 000 signataires de notre pétition, attendre c'est payer, payer encore, payer trop, alors même qu'une baisse pourrait sans tarder s'appliquer. Cette baisse pour la CABM, pour les bureaux d'études, cela représente – je le sais – des pourcentages, des statistiques, une matière comptable. Pour nos concitoyens, c'est du concret, du vivant, du pouvoir d'achat en plus.

Ces différences – je vous le dis tout de suite et je te le dis tout de suite, Frédéric – n'impliquent pas que nous soyons nécessairement en désaccord sur tous les points, tu l'as compris, contenus dans ces dossiers eau et assainissement. Mais tel est le sens de notre abstention : marquer une différence – je te l'ai dit déjà à plusieurs reprises –, souligner une divergence, rappeler que sur ce sujet précis une autre voie était et reste possible. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.**- D'autres remarques ou questions ?

**M. COUQUET.**- Pourrions-nous avoir un point pour savoir où en est justement l'étude ? Puisque je crois qu'a été relancée une nouvelle étude sur la négociation de la DSP.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en reparlerons en temps et en heure. Le dossier continue comme il a été déjà développé. Nous en avons parlé quand c'était le moment. Là, nous parlons d'une question sur le budget primitif annexe eau et assainissement. Ce n'est pas vraiment l'objet de parler de l'étude qui va suivre. Que les gens s'expriment c'est normal, mais après nous devons voter sur le budget annexe surtout.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO), Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).



Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.  
La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons voter les autres budgets annexes. Nous passons directement au vote puisque tout a été présenté.

Sur le budget primitif assainissement régie 2015, y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO), Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets aux voix le budget primitif 2015 du service d'assainissement non collectif.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO), Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 04 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets aux voix le budget primitif annexe eau délégation 2015.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO), Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 05 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets aux voix le budget primitif annexe eau régie 2015.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO),

Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets aux voix le budget primitif annexe photovoltaïque 2015.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 07 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix le budget primitif annexe transport 2015.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 08 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Robert GELY présente le rapport n° 9 sur l'actualisation des autorisations de programme au titre du budget principal.

#### **DÉLIBÉRATION N° 09 : FINANCES – Budget principal – Actualisation des autorisations de programme**

**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** Vous avez en annexe à la délibération l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiement qui sont alloués.

Sur les autorisations de programme pour tout ce qui concerne le budget principal, vous avez dans le détail des autorisations de programme qui portent sur :

- les travaux de voirie
- l'habitat avec le plan de référence
- le très haut débit
- la piscine du sud
- le développement du réseau cyclable
- les délégations d'aide à la pierre
- les travaux de l'UVOM.

Vous voyez que, déjà, nous sommes sur des crédits de paiement de plus de 8,5 M€ sur l'année 2015 au travers de l'ensemble de ces dossiers. Il était quand même nécessaire de vous en présenter le détail avant de le soumettre au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons pouvoir voter.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 09 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante qui porte sur l'actualisation des autorisations de programme au titre du budget assainissement délégation.

#### **DÉLIBÉRATION N° 10 : FINANCES – Budget assainissement délégation – Actualisation**

**des autorisations de programme**  
**Rapporteur: M. GELY**

**M. GELY.-** Pour l'assainissement délégation, vous avez le détail des investissements avec les autorisations de programme qui ont été allouées pour :

- la STEP de Béziers
- les travaux sur les réseaux
- les réalisations d'ouvrages

Cela représente un cumulé de crédits de paiement de 14 484 000 € pour l'année 2015 sur l'ensemble de ces dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO), Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Robert GELY présente la question n° 11 qui concerne une actualisation des autorisations de programme sur le budget eau délégation.

**DÉLIBÉRATION N° 11 : FINANCES – Budget eau délégation – Actualisation des autorisations de programme**  
**Rapporteur: M. GELY**

**M. GELY.-** Sur le budget eau délégation, vous avez des autorisations de programme qui concernent :

- des travaux sur les réseaux pour l'alimentation des communes du nord
- la préservation de la nappe astienne phase 2
- des travaux sur réseaux AEP
- des travaux concernant les ouvrages et ressources.

En crédits de paiement, nous sommes à 8 400 000 € pour l'année 2015.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 21 voix : Robert MENARD, Annie SCHMITT, Benoît D'ABBADIE, Elisabeth PISSARRO, Gérard ANGELI (absent, représenté par Caroline DESCHAMPS), Odette DORIER (absente, représentée par Pascale LAUGÉ), Michel MOULIN (absent, représenté par Robert MENARD), Pascale LAUGÉ, Didier BRESSON, Caroline DESCHAMPS, Michel HERAIL, Alberte FREY, Luc ZÉNON (absent, représenté par Elisabeth PISSARRO), Laurence RUL, Yvon MARTINEZ, Bénédicte FIRMIN, Nataly DARTIGUELONGUE (absente, représentée par Benoît D'ABBADIE), Adil CHOUKRI TOURI, Perrine PELAEZ, Nourredine ABID (absent, représenté par Adil CHOUKRI TOURI), Sandrine DAUGAS (absente, représentée par Annie SCHMITT).

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les rapports sur le budget primitif. Nous allons pouvoir passer au règlement intérieur applicable aux marchés publics pour la mise à jour de la nomenclature interne. C'est Pascal RESPLANDY qui présente ce rapport.

**DÉLIBÉRATION N° 12 : AFFAIRES JURIDIQUES – Règlement intérieur applicable aux marchés publics – Mise à jour de la nomenclature interne**  
**Rapporteur : M. RESPLANDY**

**M. RESPLANDY.**- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Cela va être très rapide. Il s'agit juste d'une résolution pour modifier le règlement intérieur applicable aux marchés de la CABM et qui nécessite un vote de l'assemblée, mais c'est purement technique et de forme. Il s'agit de créer 5 nouvelles nomenclatures pour ce règlement intérieur que vous avez sur la résolution.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non. Nous pouvons voter.  
 Qui vote contre ? Personne.  
 Qui s'abstient ? Personne.  
 Qui est pour ? Unanimité.  
 La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Alain ROMERO présente la question suivante relative à la mise à jour du tableau des emplois 2015.

**DÉLIBÉRATION N° 13 : RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL – Mise à jour du tableau des emplois 2015**  
**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.**- Chaque fois qu'il y a une modification, nous examinons en Conseil Communautaire ce tableau. Dans ce cadre-là, il y a la proposition qui est faite de l'abonder de trois postes.

Pour le premier poste, nous sommes bien dans la démarche de mutualisation, et aujourd'hui sur le système d'information géographique mutualisé il convient au moins pour les 12 communes qui vont mutualiser ce service de pouvoir recruter une personne qui sera prise en charge par les communes elles-mêmes ; ce qui ne fait pas une surcharge pour le budget qui a été présenté.

Ensuite, nous devons titulariser deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au niveau des ordures ménagères. C'est tout simplement dans le souci d'une part de réduire l'emploi précaire, et deuxièmement parce que, de toute façon, régulièrement, chaque mois de l'année, nous faisons appel à des renforts, et ces renforts à un moment donné sont comptés mois par mois. Il s'avère que le fait de pouvoir recruter deux personnes permet de moins faire appel à des renforts et en même temps permet aussi de stabiliser des emplois de personnes qui ont une expérience.

Voilà pourquoi nous proposons que ce tableau des emplois soit ainsi modifié. Je propose au Président de le proposer au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.  
 Qui vote contre ? Personne.  
 Qui s'abstient ? Personne.  
 Qui est pour ? Unanimité.  
 La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Alain ROMERO présente la question suivante relative au règlement intérieur du Service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

**DÉLIBÉRATION N° 14 : RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL – Adoption du règlement intérieur du Service de collecte des déchets ménagers et assimilés**  
**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.-** Le règlement intérieur du Service de collecte des déchets ménagers et assimilés a été présenté le 19 février en Comité Technique, qui n'est plus paritaire, qui s'appelle Comité Technique maintenant. Cela a été un travail de très longue haleine. Il fallait établir ce règlement dans le souci d'une part d'harmoniser les trois sites qui se préoccupent des ordures ménagères, deuxièmement parce que nous devons faire rentrer ce règlement dans la légalité, ce qui n'était pas forcément le cas jusqu'à aujourd'hui, et troisièmement parce qu'il y avait le souci aussi de sécurité au niveau des agents.

L'idée a donc été d'harmoniser ce règlement qui, aujourd'hui, après de longues tractations et des débats qui ont été quand même assez importants entre les différents partenaires, a abouti à ce que nous puissions vous le présenter, en sachant qu'il correspond à ce qui est un règlement digne pour nous aujourd'hui qui avons la compétence de ce service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Voilà pourquoi je propose au Président de faire adopter ce règlement intérieur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si Jean-Claude RENAU veut dire un petit mot par rapport aux difficiles négociations qu'il y a eu, je lui laisse la parole. C'est la fin du système « fini-parti » bien entendu.

**M. RENAU.-** Effectivement, cela a été le gros sujet de débat cette fin du « fini-parti ». Il faut savoir que cela ne s'est pas déroulé si bien que l'on pourrait le penser. Les syndicats se sont montrés vraiment présents en discussion, en intervention et n'ont pas du tout cédé à toutes les propositions qui ont été faites, bien au contraire. Ils en ont fait eux aussi. Cela a été je ne dirai pas une lutte, mais cela a été des discussions âpres qui, bien souvent, sont arrivées presque à la rupture. Il a fallu beaucoup de diplomatie de la part des services pour vraiment sortir ce règlement. Il y a eu un gros travail effectivement des syndicats. Ceci nous a amenés à ce règlement qui est une bonne chose pour l'Agglomération et pour l'ensemble du service.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons pouvoir voter.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Alain ROMERO présente la question suivante qui concerne les modalités d'attribution de l'indemnité pour travaux dangereux insalubres, incommodes et salissants. Cela est dans la suite du dossier précédent.

**DÉLIBÉRATION N° 15 : RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL – Modalités d'attribution de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres et salissants**  
**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.-** Là aussi, c'est dans le même cadre que ce que nous venons de voir dans la

délibération précédente. Il s'agit aujourd'hui de faire rentrer dans un cadre tout à fait légal et précis selon le décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 un certain nombre d'indemnités qui sont des indemnités qui correspondent bien à des travaux pénibles. Vous avez dans la délibération les métiers qui sont concernés et la correspondance avec les catégories. Aujourd'hui, voilà une délibération que nous vous proposons de prendre qui a pour avantage de clarifier une situation qui existait et qui avait besoin d'être portée à la connaissance des décideurs. Du coup, tout agent sait aujourd'hui ce à quoi il peut s'attendre lorsqu'il fera tel ou tel travail.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons maintenant au développement économique avec Alain BIOLA qui présente la question n° 16 sur la ZAC de Mercorent.

**DÉLIBÉRATION N° 16 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES/EMPLOI ET FORMATION – ZAC de Mercorent – Agrément à la SEBLI pour la cession du lot ZB n° 106p**

**Rapporteur : M. BIOLA**

**M. BIOLA.**- Merci, Monsieur le Président. Le premier dossier que je dois vous présenter concerne un agrément à accorder à la SEBLI sur la cession d'une parcelle sur la ZAC de Mercorent. Il s'agit d'une parcelle de 2 432 m<sup>2</sup> qui serait cédée pour un montant de 109 440 € HT, soit 45 € HT/m<sup>2</sup>.

La société qui nous sollicite est la SARL SERVICE FAÇADE qui est actuellement sur la ZAC Le Monestié à Boujan et qui est un peu à l'étroit, qui a donc besoin de transférer son entreprise sur le Parc de Mercorent. Cela ne crée pas d'emplois, c'est simplement une relocalisation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 17 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES/EMPLOI ET FORMATION – Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au conseil d'administration de l'Association Émile Claparède**

**Rapporteur : M. BIOLA**

**M. BIOLA.**- Le dossier n° 17 concerne la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration de l'Association Émile CLAPAREDE, plus connue sous le nom de Foyer des Jeunes Travailleurs.

Cette association a deux collèges de représentants :

- un premier collège composé de représentants de la CCI, de la Chambre des Métiers, de l'administration de la Ville de Béziers, du CCAS, de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale.

- un autre collège composé de représentants de la Ville de Béziers, de la CABM, de la CAF,

du Conseil Général, du CILEO et de représentants des résidents et délégués du personnel. Dans ce contexte-là, nous devons désigner un représentant au conseil d'administration.

**M. SUERE.**- Je propose Alain BIOLA.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons pouvoir voter.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**M. BIOLA.**- Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Guy COMBES présente la délibération n° 18 qui porte sur la fixation des tarifs et des modalités de perception de la taxe de séjour.

**DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE LA VITICULTURE –  
Fixation des tarifs et des modalités de perception de la taxe de séjour  
Rapporteur : M. Guy COMBES**

**M. Guy COMBES.**- Dans le cadre de la Loi de Finances 2015, les conditions d'application de la taxe de séjour ont été substantiellement modifiées. Les éléments les plus importants concernent :

- le relèvement des plafonds et ce dans toutes les catégories.
- la création de nouvelles catégories, en l'occurrence une catégorie 5 étoiles. Pour l'instant, notre territoire n'est pas concerné.
- un reclassement de certains hébergements par niveaux de classement, particulièrement pour les meublés.
- une exonération pour les enfants qui est étendue à tous les mineurs jusqu'à l'âge de 18 ans, alors que jusqu'à présent c'était jusqu'à 13 ans.
- l'instauration d'une taxation d'office dont les modalités restent à venir.
- un assujettissement à la taxe de séjour pour les locations faites par les opérateurs en ligne. Là aussi, les modalités d'application restent à venir.

Je vous rappelle que cette taxe de séjour est perçue sur l'ensemble du territoire auprès des personnes hébergées à titre onéreux.

Compte tenu des impératifs qui nous ont été fixés par le législateur, ce nouveau dispositif sera applicable pour l'année 2015, du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre. Ce produit – je vous le rappelle et c'est important – est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme.

Il convient de rappeler également que le Conseil Général de l'Hérault a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe intercommunale, et ce par délibération du 26 février 1990.

Quelles sont les structures qui sont concernées par la taxe de séjour au réel ? Ce sont les structures suivantes :

- les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme
- les locations saisonnières
- les chambres d'hôtes
- les villages de vacances
- les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique.

Ce réel est appelé par personne et par nuitée de séjour.

En ce qui concerne le forfait, les campings et les terrains de caravane relèvent du forfait. Le

forfait est calculé à partir du nombre d'emplacements que l'on multiplie par 3 et qu'on multiplie par le nombre de jours d'ouverture avec un abattement de 46 %.

Le reversement de la taxe de séjour est effectué pour les structures assujetties au réel le 15 septembre pour la taxe perçue du 1<sup>er</sup> mai au 31 août et le 15 janvier pour la taxe perçue du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

En ce qui concerne le forfait, le reversement s'effectue pour 50 % le 31 juillet et le solde au 30 septembre.

Ceci n'est pas neutre car, bien évidemment, cela a un impact par rapport au budget de l'Office de Tourisme Communautaire, puisque ce sont des recettes importantes – comme cela a été précisé dans la présentation du budget primitif – et qui sont retardées dans le cadre des recettes que peut percevoir l'Office.

Vous avez reçu avec les notes de synthèse les propositions de taxes de séjour communautaires. Je ne vais pas les repasser. Simplement, je tiens à vous préciser que nous n'avons pas voulu, au niveau de l'Office de Tourisme et de son comité de direction, appliquer les plafonds en ce qui concerne les 5, 4, 3 et 2 étoiles, alors que des communes voisines ont acté, et en l'occurrence lors d'un dernier conseil municipal qui s'est passé le 23 février, le fait de porter la taxe de séjour au plafond. Cela n'a pas été le choix du comité de direction, et c'est ce choix que je vous propose de faire.

S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je vous proposerai :

- d'approuver ces tarifs ;
- de confirmer l'ensemble des modalités d'application que je viens de vous exposer ;
- de confirmer l'application de la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous continuons avec l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

**DÉLIBÉRATION N° 19 : DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE LA VITICULTURE – Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée pour l'année 2015**  
**Rapporteur : M. Guy COMBES**

**M. Guy COMBES.**- Il s'agit d'attribuer la subvention à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2015. Il y a une convention d'objectifs et de moyens qui est conclue entre la CABM et l'Office de Tourisme Communautaire, et ce pour la période de 2013 à 2017. Cette convention prévoit qu'afin de permettre à l'Office de Tourisme Communautaire de remplir ses missions de service public la CABM lui attribue une subvention annuelle dont le montant est adapté aux dites missions.

Pour 2015, outre la poursuite des actions engagées depuis 2013, l'Office de Tourisme Communautaire va développer entre autres une campagne de promotion touristique ambitieuse et ciblée et procéder également à l'aménagement de la Maison du Coche d'Eau sur le site de Fonseranes.



Au vu de l'exercice comptable 2014, des excédents de gestion et des perspectives de recettes de la taxe de séjour, il vous est proposé d'allouer à l'Office de Tourisme une subvention de 1 051 160 €, en diminution de 100 000 € par rapport à la subvention de l'année précédente comme cela a d'ailleurs été précisé lors du vote du budget primitif puisque cette subvention figurait dans le vote du budget primitif.

Je vous propose :

- d'approuver le montant de cette subvention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Robert, tu as la parole.

**M. GELY.**- Je voudrais simplement faire une remarque, et il serait peut-être intéressant qu'on rectifie le contenu de cette délibération eu égard à la phrase qui fait état que nous avons pris connaissance du bilan d'activité pour 2014 et des éléments financiers du même exercice parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons eu la présentation du bilan d'activité 2013 il y a quelques mois en arrière. Par contre, à la date où nous sommes aujourd'hui, ce même bilan d'activité pour l'année 2014 ne nous a pas été présenté.

Pour ce qui me concerne, par rapport à la subvention, il n'y a pas de problème. Mais, par contre, dans la rédaction de la délibération, il faudrait peut-être rectifier ou supprimer cette phrase.

**M. COMBES.**- Je suis d'accord avec Robert GELY. Je vous propose de supprimer cela et de reprendre la rédaction ainsi : « Au vu de l'exercice comptable de 2014, des excédents de gestion et des perspectives de recettes de la taxe de séjour, il est proposé d'allouer à l'Office de Tourisme une subvention de 1 051 160 € ».

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous pouvons enlever la phrase : « il a été pris connaissance du bilan d'activité pour 2014 ». Pour information, je vous rappelle le montant de la subvention 2013 : 1 450 000 €. Montant de la subvention 2014 : 1 151 160 €. Pour cette année 2015 : 1 051 160 €.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. le Maire de Béziers, vous pouvez présenter la question n° 20 relative à une garantie d'emprunt pour le financement de l'opération de construction « La Syrahdelle » à Béziers.

## **DÉLIBÉRATION N° 20 : HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Garantie d'emprunt pour le financement de l'opération de construction « La Syrahdelle » à Béziers**

**Rapporteur : M. MENARD**

**M. MENARD.**- Il est proposé de garantir à hauteur de 100 % quatre emprunts d'un montant total de 2 441 912 € que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement de l'opération de construction de 20 logements individuels à la Courondelle.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.  
La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Vous pouvez présenter la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 21 : HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Opération programmée d'amélioration de l'habitat « Cœur Vivant » – Modification du règlement des aides intercommunales complémentaires**  
**Rapporteur : M. MENARD**

**M. MENARD.**- Il s'agit de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « Cœur Vivant ». C'est une opération qui a pour objectif d'accompagner des projets d'aménagement urbain prévus dans le centre ville et inscrits au PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

A travers ce programme, il s'agit d'attirer de nouveaux propriétaires occupants et investisseurs par des aides financières.

Nous vous proposons :

- d'une part de procéder à des réajustements qui nous permettront de continuer à privilégier le maintien à domicile des occupants par des travaux d'économie d'énergie et aussi de favoriser l'accession à la propriété dans un objectif de rééquilibrage de l'occupation du secteur ;

- d'autre part de demander aux propriétaires de s'engager à quatre choses :

- \* faire respecter par leurs locataires la réglementation de la CABM concernant les ordures ménagères et les arrêtés de police relatifs au logement ;

- \* respecter les règles de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat pour la mise en location des logements ;

- \* informer leurs locataires des réglementations en vigueur ;

- \* prévoir l'installation d'une antenne parabolique collective sur le toit et pas sur les façades destinée à desservir l'ensemble des logements.

J'insiste sur les antennes paraboliques collectives sur les toits.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et on peut souligner l'effort particulier qu'a fait la CABM pour aider à la rénovation des façades. Il y a une enveloppe supplémentaire de 261 000 € sur trois ans qui a été établie en faveur des ravalements de façades allées Paul Riquet, place Jean Jaurès et place de la Victoire à Béziers. Il y a un budget assez conséquent qui a été alloué.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous exprimer. Pas de question.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. SUERE présente la question n° 22 sur l'avis relatif à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de Sauvian.

**DÉLIBÉRATION N° 22 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Avis relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme de Sauvian**  
**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- Effectivement, nous devons nous prononcer sur une modification du PLU de la

Commune de Sauvian.

Dans le principe, deux nouveaux emplacements sont créés.

Ensuite, une réglementation eu égard à la loi ALUR doit être précisée principalement sur la mention « COS » qui doit être supprimée.

Les deux emplacements réservés vont permettre de créer une nouvelle connexion viaire et d'aménager un carrefour. Ce projet intervient dans le cadre de la requalification de la place du Monument aux Morts près de l'Église et de la Promenade.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable de principe sur la modification n° 5 du PLU de Sauvian.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous pouvez présenter la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 23 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Acquisition d'une parcelle sur la commune de Cers dans le cadre de travaux de raccordement de réseaux d'assainissement**

**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- La question n° 23 porte sur l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Cers dans le cadre de travaux de raccordement de réseaux d'assainissement, puisque nous sommes en train, depuis la station d'épuration, d'alimenter les communes de Villeneuve-lès-Béziers et Cers. Le terrain en question appartient à la Commune de Cers pour une surface de 1 257 m<sup>2</sup>.

Il nous est accordé, pour un euro symbolique, d'en faire l'acquisition.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 24 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Béziers pour la réalisation du Schéma de Secteur Centre Ville**

**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- La question n° 24 porte sur l'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Béziers pour la réalisation du Schéma de Secteur Centre Ville.

Le Schéma de Secteur vise à lancer une étude dans le cadre du PNRQAD.

Un cahier des charges sera établi en concertation avec la Communauté d'Agglomération.

Cette étude de secteur précisera :

- les secteurs géographiques du centre à traiter en priorité
- les conditions d'accès aux espaces et équipements publics
- une hiérarchisation du maillage viaire
- les articulations entre quartiers

- la gestion des flux touristiques et marchands.

A ce titre-là, la Commune a choisi le groupement de bureaux d'études « D'ICI LÀ/PERROT/VERDI ».

Cette étude sera réalisée par ce groupement de bureaux d'études pour un montant de 178 950 € HT.

La Communauté d'Agglomération amène son aide à la Ville de Béziers pour un montant de 30 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une action solidaire et normale. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Michel SUERE présente la question suivante qui concerne l'avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique.

### **DÉLIBÉRATION N° 25 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique**

**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- Par arrêté conjoint en date du 12 décembre 2014, le préfet de Région Languedoc-Roussillon et le président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon ont arrêté le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique plus communément appelé SRCE. Avant la phase d'enquête publique, ce projet est soumis pour avis notamment aux départements, aux communautés de communes et d'agglomération.

Le SRCE s'inscrit dans le cadre de l'instauration, en droit français, par les Lois Grenelle 1 et 2, de la création de la Trame Verte et Bleue (TVB) comme un outil d'aménagement du territoire destiné à mieux intégrer les projets des activités humaines dans leur environnement naturel.

La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que cette TVB s'articule sur trois niveaux :

- les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- le Schéma Régional de Cohérence Écologique élaboré conjointement par l'État et les Régions pour une durée de 6 ans ;
- la prise en compte du SRCE par les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette prise en compte implique une obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés.

Le SRCE constitue un document exprimant des recommandations pour le maintien et la restauration des continuités écologiques. Son objet n'est pas de limiter le droit du sol, de la construction, ni d'encadrer les pratiques professionnelles et les activités économiques.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du SRCE du Languedoc-Roussillon s'est basé prioritairement, pour identifier les réservoirs de biodiversité, sur les espaces déjà soumis à un encadrement : les sites Natura 2000, les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, les propriétés du Conservatoire du Littoral, les zones humides reconnues au niveau départemental. Cet inventaire a été complété par une analyse croisée des indices d'importance écologique et d'empreinte humaine. Cette analyse a également permis d'identifier les corridors écologiques à maintenir et/ou à restaurer. Ces corridors et réservoirs sont des réservoirs de biodiversité et doivent donc être maintenus.

Sur le territoire biterrois, les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques suivants ont

été identifiés :

- les principaux cours d'eau et leur ripisylve
- la plaine agricole de Béziers-Vias avec les enjeux liés à l'avifaune
- les zones humides et les mares temporaires institutionnellement identifiées
- le littoral avec les zones humides, le cordon dunaire et les liens entre la ZNIEFF du plateau des Vendres et les Orpellières
- la ZNIEFF du Grand Bois et des mares de Cantagal et leurs connexions
- les liens entre la ZNIEFF du plateau de Vendres et le Site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers ».

Le plan d'action stratégique du SRCE identifie les enjeux suivants :

- L'intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques et les décisions
- Le maintien et la restauration des continuités écologiques :
  - \* la transparence des infrastructures
  - \* les pratiques agricoles et forestières favorables
  - \* les cours d'eau et milieux humides
  - \* les milieux littoraux.
- L'accès aux données et l'approfondissement des connaissances.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à ce projet de SRCE du Languedoc-Roussillon.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante qui porte sur le renouvellement de la convention sur la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques. Jean-Claude RENAU présente cette question.

**DÉLIBÉRATION N° 26 : TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET GESTION DES DÉCHETS –  
Renouvellement de la convention relative à la collecte des déchets d'équipements  
électriques et électroniques (DEEE ou D3E)  
Rapporteur : M. RENAU**

**M. RENAU.**- Merci, Frédéric. La collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques a officiellement démarré le 15 novembre 2006. La Communauté d'Agglomération a signé sa première convention le 26 avril 2013 avec l'organisme coordonnateur agréé OCAD3E. Cet organisme a été à nouveau agréé pour la période 2015/2020.

Sont indiqués dans la délibération les appareils qui sont soumis à cette collecte. Cette précision est importante parce qu'encore certains consommateurs mettent bien souvent leurs petits appareils d'électroménager dans les bacs de collecte des ordures ménagères ; ce qui nuit à la qualité du compost que nous produisons à VALORBI.

Vous avez dans la suite de la délibération les différents éléments qui sont précisés dans la convention.

Président, je vous propose de passer directement au vote de cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question suivante qui porte sur le raccordement du réseau d'assainissement de Cers à la station d'épuration de Béziers et sur l'approbation du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement intégrant un « porter à connaissance ».

**DÉLIBÉRATION N° 27 : CYCLE DE L'EAU – Raccordement de réseau d'assainissement de Cers à la station d'épuration de Béziers – Approbation du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement intégrant un « porter à connaissance ».**

**Rapporteur : M. AURIOL**

**M. AURIOL.-** Effectivement, nous allons raccorder le réseau d'assainissement de Cers à la station d'épuration de Béziers. C'est prévu depuis quelques années dans le cadre du schéma directeur. Il y a déjà eu une autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6.

Depuis, des études et investigations ont entraîné simplement quelques modifications dans le dossier. Il faut donc le présenter à nouveau au titre des mêmes articles. Il s'agit de suivre les réglementations administratives. Le dossier avance, et dans un an les travaux vont débiter à travers les tuyaux que nous avons déjà placés pour la station de Villeneuve qui est déjà raccordée. Ces travaux permettront de donner de l'aisance à Cers et de lui permettre de continuer à développer son urbanisme.

En même temps, il y a la même chose sur l'eau qui va arriver, et cela va amener aussi de l'aisance sur l'approvisionnement en eau de Cers.

C'est donc une déclaration administrative.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Christophe THOMAS présente la question n° 28 sur la participation 2015 au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault.

**DÉLIBÉRATION N° 28 : GÉNIE URBAIN – Participation 2015 au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault**

**DÉLIBÉRATION N° 29 : GÉNIE URBAIN – Convention financière avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour le transport scolaire – Reconduction pour l'année 2015**

**Rapporteur : M. THOMAS**

**M. THOMAS.-** Les deux délibérations que je dois vous présenter traitent du transport en commun sur le territoire de la CABM et des relations que nous avons avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault puisque nous nous partageons le marché sur ce secteur-là. Il y a donc une convention qui existe depuis mai 2012 pour traiter des relations financières qu'il doit y avoir entre les deux collectivités puisqu'il y a des compensations dans le cadre de l'utilisation commune des réseaux. Il convient de savoir que le transport scolaire est à la charge du Département. Le transport non scolaire est assuré par la CABM.

Il y a donc des équilibres qui se font entre les deux structures. Au gré des différentes modifications, notamment, si l'on parle de l'augmentation des effectifs du Lycée Marc BLOCH à Sérignan, des navettes qui sont mises en conséquence, ensuite le fait que jusqu'à présent

le Syndicat Mixte redistribuait des excédents qu'il n'a pas pu faire en 2014, nous avons plus ou moins des montants à reverser qui sont différents. Donc, d'un côté, le Syndicat Mixte des Transports doit verser à la CABM 976 298,40 €. De l'autre côté, la CABM doit verser 1 219 348 € hors taxes. Cela nous fait un différentiel de 243 000 € au bout du compte pour assurer sur l'ensemble du territoire ce transport en collaboration avec le Syndicat Mixte. Je vous propose donc de vous prononcer d'une part sur les 1,2 M€ à verser et d'autre part sur les 976 000 € à encaisser.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tu as présenté en même temps les deux délibérations. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 28 et 29 sont adoptées à l'unanimité.

Jean-Michel DU PLAA présente la dernière question qui concerne la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la Commission départementale pour la promotion et l'égalité des chances et de la citoyenneté, nommée en abrégé COPEC.

**DÉLIBÉRATION N° 30 : POLITIQUE DE LA VILLE – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC)**

**Rapporteur : M. DU PLAA**

**M. DU PLAA.**- Alors c'est COPEC avec un C et pas un K. Vous en aurez plus que pour un kopeck quand même...

La Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté contribue à la mise en œuvre au plan départemental – il y en a une dans chaque département – des politiques publiques qui cherchent à favoriser l'accès au droit pour les personnes les plus vulnérables dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la santé. Il s'agit à la fois de favoriser l'accès au droit ; et puis, c'est essayer de mieux lutter contre ce que l'on appelle le non recours au droit, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des personnes qui ont des droits en matière de santé et de logement et qui soit n'osent pas, soit ne savent pas comment les faire valoir.

Cette commission est composée de quatre collègues :

- l'État
- les collectivités territoriales
- les partenaires sociaux
- et les associations.

L'Agglomération Béziers Méditerranée y participe et doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil communautaire.

**M. RENU.**- Président, je propose Jean-Michel DU PLAA en titulaire et Alain ROMERO en suppléant.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons fini l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ? Pas de questions. Nous pouvons clôturer la séance.

Prochain rendez-vous : le 9 avril.

N'oubliez pas de signer le document du budget primitif avant de partir pour ceux qui ne l'ont pas encore signé.

Je vous rappelle que le Maire de la Commune nous a invités à participer au verre de l'amitié, à l'issue de cette séance.

**(La séance est levée à 19 h 45)**

---